

tre des Finances (M. Benson) applique en grande partie le traitement de l'année dernière, inefficace d'ailleurs, et qui s'est soldé par un double châtement: augmentation du chômage et majoration des prix. Rien n'indique que son remède sera plus efficace maintenant qu'il l'a été alors. Notre situation s'aggravera assurément.

Comme si le dernier impôt régressif de progrès social de 2 p. 100, mis en vigueur dans le budget d'octobre, ne suffisait pas, le ministre a accru à nouveau l'impôt sur le revenu des particuliers en maintenant l'application de la surtaxe de 3 p. 100 qui devait expirer à la fin de l'année en cours. Ce n'est pas un budget sans augmentation d'impôts parce que le ministre les augmente nettement en ne permettant pas la suppression de la surtaxe de 3 p. 100.

Le prédécesseur du ministre, dans son budget du 30 novembre 1967, avait d'abord proposé une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt sur le revenu des particuliers seulement, mesure que la Chambre a par la suite rejetée le 19 février 1968. Un projet de loi ultérieur, adopté le 15 mars, mettait en vigueur une surtaxe de base de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et les bénéfices des sociétés, qui devait expirer le 31 décembre 1969. Le ministre a donc majoré les impôts en continuant d'appliquer la surtaxe de base de 3 p. 100 jusqu'à la fin de 1970. On compte que cette mesure rapportera cette année des recettes budgétaires d'environ 25 millions de dollars et d'environ 155 millions l'année financière suivante. Sur ce montant de 155 millions, 115 environ proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et les 40 autres millions de celui des sociétés. Donc, le caractère foncièrement régressif de notre régime fiscal, qui cause un préjudice aux salariés, demeure dans le budget actuel.

J'aimerais dire quelques mots sur les mesures de la négociation Kennedy. Le ministre paraît très satisfait d'avoir avancé la date de la suppression des tarifs. La suppression immédiate est, si l'on veut, bonne mesure, mais elle ne contribuera guère à résoudre les problèmes essentiels de notre inefficacité. Dans certains cas, les études du Conseil économique sur la protection effective assurée par les tarifs canadiens avant et après les modifications de la négociation Kennedy ont montré que le portée de la protection ne serait guère modifiée. Certains tarifs réels augmentent, d'autres baissent; d'autres encore se maintiennent. La plupart des réductions du tarif concernent des marchandises entre les mains des producteurs ou des intermédiaires et non pas telles qu'elles parviennent finalement au consommateur. Rien n'indique donc

que ces réductions avantageront les consommateurs canadiens.

Le tableau des réductions du tarif montre que certaines d'entre elles ne représentent aucune modification. Il ne comporte qu'un seul point notable. En réalité, le ministre a maintenu le tarif douanier pour les articles importants comme les cannes de toutes espèces. Ce tarif n'a pas changé, et que de nombreux articles continueront à entrer en franchise. Il est injuste et fallacieux, de la part du ministre de vouloir nous faire croire qu'il remanie sérieusement nos structures tarifaires.

Qui plus est, les réductions de la négociation Kennedy ne contribuent guère à rationaliser et à organiser le caractère ancillaire de notre économie industrielle. Elles n'affectent pas les sociétés multinationales et la politique internationale des prix pratiquée par ces sociétés. A mon avis, le ministre avait l'occasion de présenter des mesures qui stimuleraient la rationalisation de notre industrie et sa rentabilité, ce qui aurait permis de réduire les prix à la consommation.

L'attitude du ministre à propos des taux d'intérêt est des plus inquiétante, comme l'est son attitude à l'égard des besoins du gouvernement en capitaux. Il a déclaré que le gouvernement fédéral réduira sensiblement, cette année, ses exigences sur le marché intérieur des capitaux. Ottawa devra réunir de 2 à 300 millions de dollars d'ici la fin de l'année, contre 721 millions de dollars l'an dernier. Ce phénomène reflète le caractère restrictif du budget. Dans un contexte plus large, il reflète également l'inaptitude des organismes publics, fédéraux, provinciaux et municipaux à trouver les capitaux nécessaires pour les objectifs nationaux sur les marchés monétaires du Canada. Le régime fiscal actuel encourage l'achat d'actions, plutôt que la constitution de portefeuilles ou l'achat d'obligations. En outre, la hausse des taux d'intérêt diminue même l'attrait du remboursement des obligations d'État. Les épargnants sont sollicités de toutes parts et cela draine les fonds des obligations d'épargne du gouvernement canadien à un rythme encore jamais atteint.

• (4.00 p.m.)

En dépit de cela le gouvernement a permis et effectivement encouragé le secteur privé à multiplier ses dépenses et ses recours aux marchés monétaires du Canada, ces marchés où le gouvernement fédéral et les autres gouvernements se font concurrence pour obtenir des fonds. En outre, le ministre a présenté une mesure qui augmentera le capital autorisé des compagnies de fiducie et de crédit, facilitant ainsi leur accès au marché moné-